

REGLEMENT ARRATS TRAIL DU 12 JUIN 2022

PRESENTATION	2
COURSES, HORAIRES, LIMITES D'AGES.....	2
Trail 42km	2
Trail 20km	2
Trail 10km	2
La Nordique de l'Arrats 20km	3
La Nordique de l'Arrats 10km	3
La Rando de l'Arrats de 10km	3
CONDITIONS ET PARTICIPATION	3
MESURES SANITAIRES ANTICOVID.....	4
MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION	4
DOTATION.....	5
ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES.....	5
MATÉRIEL OBLIGATOIRE	5
ASSURANCES.....	5
SIGNALISATION ET BALISAGE.....	6
SÉCURITÉ.....	6
REMISE DES DOSSARDS.....	6
RAVITAILLEMENTS	6
BARRIÈRES HORAIRES, ABANDONS ET TRANSFERTS.....	7
DROIT À L'IMAGE	7
DONNEES PERSONNELLES.....	8
PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS.....	8
ÉTHIQUE DE COURSE	8
ACCEPTATION DU REGLEMENT.....	9

PRESENTATION

L'Arrats Trail est une course pédestre (sur sentier, monotrace et chemins de campagne) organisée par l'Association Arrats Trail, le 12 juin 2022 à Mauvezin – Gers .

Tous les départs sont donnés au niveau des terrasses du Château de Mauvezin (32120), les arrivées se font au même endroit.

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillements sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à partir de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

COURSES, HORAIRES, LIMITES D'AGES

Trail 42km

- Départ 7h00
- âge minimum de 20 ans (né en 2002 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 29€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

Trail 20km

- Départ 9h00
- Age minimum de 18 ans (né en 2004 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 18€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

Trail 10km

- Départ 10h00
- Age minimum de 16 ans (né en 2006 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.

- **Coureur Mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 12€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

La Nordique de l'Arrats 20km

- Départ 9h05
- Age minimum de 18 ans (né en 2004 et avant)
- Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 18€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

La Nordique de l'Arrats 10km

- Départ 10h05
- Age minimum de 16 ans (né en 2006 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- **Coureur mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 12€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

La Rando de l'Arrats de 10km

- Départ 10h10
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 5€ par randonneur
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

CONDITIONS ET PARTICIPATION

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription aux épreuves de Trail et Marche Nordique :

- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » pour le Trail et « **non contre-indication de**



la pratique de la marche nordique en compétition » pour la Marche Nordique datant de moins de 1 an.

- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription au Trail 10km ou à la Nordique de l'Arrats 10km :

- une **autorisation parentale**
- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre- indication de la pratique de la course à pied en compétition** » pour le Trail et « **non contre- indication de la pratique de la marche nordique en compétition** » pour la Marche Nordique datant de moins de 1 an.
- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

MESURES SANITAIRES ANTICOID

L'organisation mettra en place des mesures sanitaires de lutte Anti Covid selon la réglementation en vigueur pour le jour de la course (Port du Masque, Gel, Distanciation, Vérification Pass etc). Tous les inscrits à l'Arrats Trail 2022 devront suivre les dispositions sanitaires sous peine de disqualification. Les directives sanitaires seront visibles sur le site internet de la course et rappelées sur les réseaux sociaux de l'événement.

MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc...) et en cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, **aucun remboursement ne sera effectué.**

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.



Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.

DOTATION

Pour le 42 km, 20km et 10km : Le choix de la taille du t-shirt pourra se faire par inscription internet jusqu'à un mois avant l'épreuve et sera donc arrêté au 12 mai 2022.

Pour les inscriptions le 12 juin, la dotation se fera en fonction des stocks disponibles.

ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES

- Trail 42km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Trail 20km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Trail 10km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Marche Nordique 10km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Marche Nordique 20km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par les contrôleurs. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Liste du matériel obligatoire :

- réserve d'eau (minimum 1 litre)
- une couverture de survie
- réserve alimentaire
- 1 Eco verre ou récipient pour pouvoir boire sur les ravitaillements

ASSURANCES

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant



l'épreuve. . Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

SIGNALISATION ET BALISAGE

Marche Nordique de 10 et 20km, Trail 42km, 20km et 10 km se feront en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

SÉCURITÉ

Surveillance médicale assurée par la Sécurité civile au départ de la course.

Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité.

L'organisateur Arrats Trail se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera sous la halle de Mauvezin le samedi 11 juin de 17h00 à 19h00.

Le dimanche matin 12 juin à partir de 6h00 sur les terrasses du château au départ de la course, le retrait des dossards s'arrêtera 10 minutes avant chaque épreuve .

RAVITAILLEMENTS



Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour toutes les distances un ravitaillement d'arrivée sera accessible aux concurrents.

Sur les parcours des ravitaillements seront proposés :

- 42 km 3 ravitaillements :
 - o R1 Saint Pierre de Vinsac km 11
 - o R2 Saint Anne km 19
 - o R3 Pont de la Gimone km 31

- 20km 2 ravitaillements :
 - o R1 Pont de la Gimone km 9
 - o R2 Chemin de Sincère km14

- 10 km 1 ravitaillements :
 - o R1 Chemin de Sincère km6

BARRIÈRES HORAIRES, ABANDONS ET TRANSFERTS

Des barrières horaires seront mises en place sur le 42 KM.

Les concurrents se verront arrêtés :

- Au ravitaillement de Saint Anne au km 19 après 9h20 soit 2h20 de course .
- Au ravitaillement du Pont de la Gimone au km 31 après 11h00 soit 4h00 de course.

Les coureurs qui arriveront après 13h15 ne seront pas classés .

DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites à l'Arrats Trail - édition 2022, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Arrats Trail ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "Arrats Trail" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679). Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "Arrats Trail" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant. L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles. L'Association "Arrats Trail" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant... Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "Arrats Trail". L'Association "Arrats Trail" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant. L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements. L'Association "Arrats Trail" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, puce électronique, dossard, mailing list...). L'Association « Arrats Trail » ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données. Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : arratstrail@gmail.com. En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). L'Association « Arrats Trail » s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants.

PÉNALITÉS ET DISQUALIFICATIONS

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

ÉTHIQUE DE COURSE

- *en cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.*
- *respecter les zones de culture en restant en bordure de zone*
- *respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement*
- *respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation profiter des superbes paysages*



- *respecter les zones autorisées au public penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes*
- *regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés*
- *ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.*

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.